

## **Comité de travail sur la surpopulation de cerfs de Virginie au parc-nature de Pointe-aux-Prairies**

Première rencontre – 6 novembre 2014 à 18h  
Centre Boscoville, 10950 Boulevard Perras, Montréal, QC H1C 1B3

### **Procès-verbal**

#### **Étaient présents :**

- Normand Guimond (citoyen)
- France Bellerose (citoyenne)
- Xavier Daxhele (citoyen)
- Chantal Rouleau  
(maire de l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles)
- Richard Guay  
(conseiller de La Pointe-aux-Prairies à l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles)
- Sébastien Otis (attaché politique)
- Diane Labrecque (chef de division, Horticulture et parcs à l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles)
- Sylvie Comtois (biologiste - conseillère en planification, Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal)
- Denis Fournier (agent technique en aménagement de la faune, Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal)

## **1-PRÉSENTATION DES MEMBRES**

Un tour de table est effectué afin de permettre aux membres de faire connaissance et de signifier ce qui les a interpellés à participer au comité de travail.

## **2-MOT DE BIENVENUE DE RICHARD GUAY ET DE CHANTAL ROULEAU**

**Richard Guay** – est interpellé par l'enjeu de la surpopulation de cerfs. Il estime que le parc-nature est un joyau de l'Est métropolitain et que nous avons le devoir de le protéger. Il ajoute que la présence de cerfs de Virginie est une «signature» de ce parc et que ces bêtes font la fierté des résidents du secteur.

**Mot de Chantal** – la mairesse remercie les citoyens de donner de leur temps pour aider à choisir des solutions adéquates dans ce dossier. À l'instar de M. Guay, elle affirme que les cerfs sont une richesse du territoire au même titre que le parc-nature. Malgré toutes les ressources financières investies dans ce parc, force est de constater que la forte présence de cerfs bouleverse l'équilibre dans les écosystèmes du parc-nature. Elle estime qu'il est donc indispensable de trouver une ou des solutions. Les recommandations du comité seront prises en compte au moment de mettre en application les solutions qui seront choisies.

## **3-OBJECTIF DU COMITÉ DE TRAVAIL**

À défaut d'être décisionnel, le comité a pour objectif de fournir un avis sur les différentes solutions envisagées afin de faire face aux enjeux que pose la surpopulation de cerfs. Au terme des séances de travail, il produira un bilan qui sera remis aux différentes autorités interpellées par le dossier. Dans le cadre d'une discussion sur les objectifs du comité, Richard Guay demande aux citoyens de faire connaître leurs attentes vis-à-vis du comité de travail.

## **4-CALENDRIER DES RENCONTRES DU COMITÉ ET FONCTIONNEMENT**

Sébastien Otis présente une proposition de calendrier pour les rencontres du comité. Il est préconisé un scénario où quatre à cinq rencontres sont tenues d'ici le printemps 2015. M. Guay évoque qu'il est important de terminer le travail d'ici le printemps, car le meilleur moment pour mettre de l'avant des solutions est l'automne car cette période est jugée plus adéquate pour l'espèce puisque la gestation des biches et l'éducation des jeunes cerfs de Virginie sont terminées.

De plus, il est proposé que chacune des rencontres soit l'occasion de discuter d'une ou de plusieurs solutions envisagées. Certaines solutions seront regroupées puisqu'il est plus logique de les traiter ensemble. En ce sens, M. Fournier propose qu'il soit préférable de traiter «la stérilisation des bêtes» au même moment que «clôturer le parc». Au terme des rencontres, un bilan sera effectué et remis aux différentes autorités concernées par le choix des solutions et/ou l'application de celles-ci.

Par la suite est abordée la question du moment et du lieu où il est préférable de tenir les rencontres du comité. Quoique l'essentiel des membres soit disponible en début de soirée, il est convenu qu'il serait plus commode de tenir ces rencontres durant la journée. De plus, le bureau des élus sur la rue Sherbrooke (à Pointe-aux-Trembles) semble être un endroit plus approprié pour tenir les rencontres. Il est évoqué que certaines rencontres pourraient avoir lieu au chalet du parc-nature.

Enfin, il est convenu que la prochaine rencontre aura lieu le lundi 8 décembre à 13h30. Le lieu reste à déterminer.

## **5-PORTRAIT DE LA SITUATION**

### **Une problématique régionale**

M. Guay dresse un portrait sommaire de la problématique de la surpopulation de cerfs dans une perspective régionale. Il affirme que le déplacement des bêtes a lieu durant l'hiver lorsque le fleuve gèle. Annuellement, l'ampleur de la migration des cerfs est très variable selon le climat de la saison, le manque de nourriture, etc. ...

### **Le cas du parc-nature de Pointe-aux-Prairies**

Mme Comtois effectue une présentation sur l'état actuel du parc dans un contexte de surpopulation de cerfs. De par sa localisation, le parc-nature est séparé par des infrastructures routières ce qui crée une fragmentation des habitats. Le parc-nature est formé d'une mosaïque d'écosystèmes. Il faut comprendre qu'il y a une forme de complémentarité entre ces écosystèmes. Cet amalgame d'habitats favorise une présence diversifiée de plantes, d'oiseaux et d'insectes, d'amphibiens et de reptiles. Même si certains milieux ont une valeur écologique moindre, par exemple un terrain en friche, ces milieux contribuent à doter le parc d'une diversité de conditions de vie pour la flore et la faune.

La richesse des composantes des écosystèmes, données issues des inventaires des espèces végétales et animales présentes au parc-nature est évoquée. On compte notamment : 184 espèces d'oiseaux observées, dont 8 espèces à statut précaire; 8 espèces d'amphibiens; 5 espèces de reptiles dont 3 espèces à statut précaire; et 344 espèces végétales dont 13 espèces à statut précaire.

Le programme de gestion des écosystèmes mis en place dans les parcs-nature comprend notamment des suivis du milieu naturel et les résultats nous permettent d'identifier des problématiques et de mettre en œuvre des actions pour y remédier. Beaucoup de travail est fait pour préserver ce parc en milieu urbain.

Bien que des espèces parviennent à atteindre un niveau de maturité, d'autres ont peine à survivre puisqu'elles sont presque entièrement broutées par l'abondante population de cerfs. M. Fournier mentionne que cette surpopulation occasionne la disparition ou la mise en péril de plusieurs espèces de végétaux. C'est notamment le cas de certaines plantes de sous-bois printanières comme *le trille blanc* et d'arbuste comme le cornouiller.

En ce qui concerne l'impact de la perte de stratification dans les communautés végétales forestières due au broutage du cerf sur la richesse de l'avifaune, cet inventaire devra être mis à jour sous peu pour en faire l'analyse.

De plus, certaines mesures mises en place afin de préserver la diversité de la flore sont présentées. En ce sens, Mme Comtois présente des images de zones du parc ayant été protégées des cerfs par l'installation de clôtures d'exclusion afin d'assurer la survie d'espèces végétales.

### **La présence du cerf de Virginie au parc-nature**

Pour ce qui est du cerf de Virginie, ce n'est que depuis 1997 que sa présence a été observée au parc-nature. Il faut toutefois préciser qu'il n'est pas impossible qu'il y ait eu présence de cerfs par le passé, mais que les bêtes aient migré vers un autre endroit.

Il est difficile de trouver une cause à la croissance importante du nombre de bêtes, car ce phénomène semble plutôt imputable à une combinaison de facteurs locaux et régionaux (migration de la population). En ce sens, il faut ajouter que le cerf de Virginie n'a aucun prédateur au parc-nature de la Pointe-aux-Prairies contrairement à ce qui caractérise un environnement sauvage et naturel tel le parc-nature (hormis le possible braconnage et le coyote qui n'est pas un prédateur naturel du cerf). Toutefois, compte tenu du nombre important de bêtes au parc-nature, leur espérance de vie est sans doute moins grande que celle de cerfs vivant en milieu naturel ayant une superficie plus grande que le parc-nature (manque de nourriture, nombre important d'accidents routiers, etc. ...).

Afin que l'espèce puisse vivre sainement tout en permettant la régénérescence des espèces végétales du parc-nature, l'idéal serait un scénario où cinq à neuf cerfs habiteraient au parc-nature. Avec 41 spécimens, le statu quo est intenable parce qu'il met en péril la biodiversité du parc, occasionne plusieurs problèmes de nuisances aux propriétaires riverains du parc en plus de représenter un environnement nuisible à la santé pour les cerfs eux-mêmes.